

AR Prefecture

047-214700049-20250213-AP_2025_0006-AR
Reçu le 13/02/2025

Ville d'



Arrêté du Maire n°AP-2025-0006

ARRÊTÉ PERMANENT

Objet : Délégation de signature du Maire

Extrait du registre des arrêtés

Le Maire de la Ville d'Aiguillon,

VU l'article L2122-18 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au maire de pouvoir déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence, ou d'empêchement

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire signer la Déclaration Préalable de travaux au nom de Monsieur Christian GIRARDI, à Madame Lise ROSSET, Adjointe à l'urbanisme.

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à :

Madame Lise ROSSET, adjointe au maire en charge de l'Aménagement Urbain

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Madame Lise ROSSET signera le Déclaration Préalable de travaux au nom de Monsieur Christian GIRARDI.

Article 3 :

L'ampliation du présent arrêté sera transmise :

Au service urbanisme chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aiguillon, le 13/02/2025
Le Maire
Christian GIRARDI